

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

MAIRIE
DE
SAINT-LARY-SOULAN
HAUTES-PYRÉNÉES

JMB

N°2026-129

OBJET

**Participation financière de
la commune de Saint-Lary
Soulan à la cérémonie de
départ du Major de
gendarmerie**

Nombre de membres ayant
assisté à la séance : 15

Votes pour : 15

Affiché à la porte de la mairie
le 3 juillet 2026 selon le relevé
de décisions

L'an **deux mille vingt-six**, le **vingt-six juin**, à vingt et une heures, le Conseil Municipal de la commune de Saint-Lary Soulan dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie de Saint-Lary Soulan, sous la présidence de **Madame Ombeline PEREZ**, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Date de convocation du conseil municipal : 22 juin 2026

Présents : MM. Ombeline PEREZ, Edwige MIEYAN, Manuel BERNIA, Sabrina PONS, Benoît HINFRAY, Maryse POMÉ, Yves FLORENCE, Marie-Hélène LACAZE, Nicolas HERQUÉ, Thierry DUPONT, Yorick SOHM, Alexia PONS, André MIR, Raymond CAMPO, Fabienne FOURCADE.

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de **quinze** et pouvant valablement délibérer, il a été, conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé immédiatement après l'ouverture de la session, à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du conseil. **Madame Alexia Pons** a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

La séance commence à 21h51, après la projection de présentation du « Plan Communal de Sauvegarde » par monsieur Stéphane Kerviche.

Rapporteur, Ombeline Perez, maire,

Madame le Maire précise que le Major Jean-François MEYER de la Communauté de Brigades de Gendarmerie Vignec/Arreau est parti à la retraite et que pour le remercier de ses années de services, les communes de Vignec et de Saint-Lary Soulan ont proposé d'offrir le buffet apéritif lors de la cérémonie organisée pour son départ.

La commune de Vignec s'est chargée de la commande et du paiement et a émis un titre de recette d'un montant de 225 € à destination de la commune de Saint-Lary Soulan.

Madame le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver cette participation.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Où l'exposé de Madame le Maire,
Après en avoir délibéré,

Décide à l'unanimité :

- D'approuver le versement de la somme de 225 € à la commune de Vignec pour la participation au buffet apéritif en l'honneur du Major Jean-François MEYER de la Communauté de Brigades de Gendarmerie Vignec/Arreau.

Ainsi fait et délibéré en mairie les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Saint-Lary Soulan, le 26 juin 2026



Le maire,

Ombeline PEREZ

Accusé de réception en préfecture
065-216503888-20260626-DEL-2026-129-DE
Date de télétransmission : 03/07/2026
Date de réception préfecture : 03/07/2026